

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 15 AVRIL 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjoints - Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE – Mme MOTTIN.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2014.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2014, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- T3 : Arrivée de Ludovic SEIGNIER, le 15 mars 2014.

3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE :

	Pour mémoire budget précédent	Vote du Conseil Municipal
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE	4 079.00	4 477.50
- A.D.M.R.	150.00	150.00
- Auzelloise	500.00	500.00
- Cie sapeurs pompiers de Cunlhat	350.00	350.00
- Collège de Cunlhat voyage scolaire (75€ x 7 élèves)	225.00	525.00
- Collège de Saint Amant voyage scolaire (75€ x 1 élève)	75.00	0.00
- Comité d'organisation concours agricole de Tours-sur-Meymont-	50.00	50.00
- Comité de lutte contre le cancer	100.00	100.00
- Comité des fêtes	430.00	500.00
- Coopérative école publique Cunlhat voyage scolaire (46 € x 31 élèves)	1 288.00	1 426.00
- Coopérative école publique Henri Pourrat Ambert voyage scolaire (46 € x 2 élèves)	92.00	0.00
- Groupement de défenses contre les ennemis des cultures	100.00	100.00
- Maison de l'alimentation d'Ambert	50.00	50.00
- Mission Locale du Livradois-Forez (PAIO)	419.00	526.50
- Oeuvre pupille enseignement public	50.00	0.00
- Pétanque auzelloise	100.00	100.00
- Société de chasse d'Auzelles	100.00	100.00

150 € sont prévus pour prendre en charge les frais de gasoil de M. SEPTIER Maurice pour le portage de livres à domicile.

4.VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX :

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes communales pour 2014.

- Taxe d'habitation : 3.80% x 534 400 (base attendue) = 20 307 €
 - Taxe foncière bâti : 5.37% x 324 700 (base attendue) = 17 436 €
 - Taxe foncière non bâti : 39.91% x 74 700 (base attendue) = 29 813 €
- Total : 67 556 €**

5. BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

- Budget communal :

Dépenses de fonctionnement : 539 464.00 €	Recettes de fonctionnement : 539 464.00 €
Dépenses d'investissement : 446 936.37 €	Recettes d'investissement : 446 936.37 €
Dépenses totales : 986 400.37 €	Recettes totales : 986 400.37 €

- C.C.A.S. :

Dépenses de fonctionnement : 5 182.96 €	Recettes de fonctionnement : 5 182.96 €
--	--

- Assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 8 102.45 €	Recettes de fonctionnement : 8 102.45 €
Dépenses d'investissement : 49 886.27 €	Recettes d'investissement : 49 886.27 €
Dépenses totales : 57 988.72 €	Recettes totales : 57 988.72 €

- Section d'Ailloux et autres :

Dépenses de fonctionnement : 88 738.87 €	Recettes de fonctionnement : 88 738.87 €
---	---

- Section de la Fontanne-la Guesle :

Dépenses de fonctionnement : 28 914.00 €	Recettes de fonctionnement : 28 914.00 €
---	---

Mme Christine BERNARD et M. Maurice SEPTIER, membres de section, s'abstiennent lors du vote du budget communal.

6. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM AU HAMEAU DE FAYET :

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.).

La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G., en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **16 800.00 € T.T.C**

France Telecom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30% du coût T.T.C., le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques, soit **5 040.00 € T.T.C.**

7. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CNAS (Centre National d'Action Sociale).

- M. Paul POUGET-CHABROLLE, Maire, délégué élu,
- Mme Nathalie FARGETTE, secrétaire de mairie, délégué personnel.

8. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION PAYS VALLEE DE LA DORE

- M. Paul POUGET-CHABROLLE, Maire, délégué titulaire,
- Mme Isabelle ROMEUF, 2^{ème} adjointe, déléguée suppléante.

9. FOURRIERE ANIMALE.

Un contrat de prestations de services : capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de fourrière animale va être signé. Ce contrat sera valable du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2014. Ensuite le groupement de commande avec la Ville de Clermont-Ferrand prendra effet. Le coût s'élève à 0,83 € par habitant et par an. Il sera proratisé.

18. DIVERS

- Inventaire de l'éclairage public fourni par le SIEG
- Débat autour de la nécessité d'un dégrilleur automatique à la station d'épuration. Une visite sur place est organisée mardi 22 avril, à 9h.

De nouveaux avis et des devis vont être sollicités.

- Tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014.

8h – 11h30 : MOTTIN – NUNES - GEOFFRE

11h30 – 15h : ROMEUF – FOULHOUX - SEPTIER

15h – 18h : BERNARD – BRUN - COMONT

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 15.

Affiché à la porte de la Mairie, le 18 avril 2014.

Le Maire,

Paul POUGET-CHABROLLE.